

DELIBERATIONS

1/ Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

2/ Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Francis Scordo, doyen d'âge et quitte la salle.

Mr Francis Scordo donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif de l'exercice 2016, retraçant la gestion de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire.

Le Conseil Municipal,

- donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- approuve les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal ouï le Président de séance et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat estimé de l'exercice	+ 136 164,23
B Résultats antérieurs reportés	+ 213 630,66
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 349 794,89
D Solde d'exécution d'investissement N-1	- 57 064,12
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 101 514,00
Besoin de financement F = D+E	+ 44 449,88
AFFECTATION + H	
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	+ 136 164,23
2) H Report en fonctionnement R 002	
DEFICIT REPORTE D 002	

3/ Affectation des résultats (Voir document joint)

4/ Augmentation des taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des trois taxes, pour l'année 2017.

5/ Loyers logements communaux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'ensemble des loyers des logements communaux pour l'année 2017.

6/ Taxi

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer du Taxi pour l'année 2017.

7/ Ball-trap

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer du Ball Trap pour l'année 2017.

8/ Indemnité de Conseil allouée au Trésorier Principal

Monsieur le Maire expose :

« L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. M. KARELINIAN ayant été le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité ».

9/ Vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 :

- Fonctionnement
 - Dépenses : 1 220 567,23 €
 - Recettes : 1 220 567,23 €

- Investissement
 - Dépenses : 712 445,45 €
 - Recettes : 712 445,45 €

TOTAL DU BUDGET **1 933 012,68 €**

10/ Demande de subventions - Opération 29 Acquisition véhicule

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 29 Acquisition véhicule, dont le coût prévisionnel s'élève à 16 000,00 € HT, soit 20 000,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention C. Départemental 40 % :	8 000,00 €
Conseil Régional 40 % :	8 000,00 €
Autofinancement :	4 000,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

11/ Demande de subvention Conseil Départemental - Opération 31 Voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Opération 31 Voirie communale, dont le coût prévisionnel s'élève à 64 800,00 € HT, soit 81 000,00 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :

Dotation cantonale :	44 400,00 €
Emprunt :	36 600,00 €
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Départemental.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Détail des travaux de voirie :

- Route de Cabris
- Route de Saint Vallier
- Chemin de la Molière
- Chemin Etienne Beltrando
- Boulevard du Docteur Sauvy (Résidence Roudnitska)
- Boulevard du Docteur Sauvy (devant la Mairie)
- Chemin Daou Ribas

12/ Demande de subvention Conseil Régional - Opération 33 Matériel informatique et logiciels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 33 Matériel informatique et logiciels dont le coût prévisionnel s'élève à 5 460,00 € HT, soit 6 825,00 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Conseil régional 40 % :	2 730,00 €
Autofinancement :	4 095,00 €
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Régional.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

13/ Demande de subvention Conseil Départemental - Opération 37 Mise en conformité éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Opération 37 Mise en conformité éclairage public dont le coût prévisionnel s'élève à 7 066,87 € HT, soit 8 480,24 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention C. Départemental 20 % :	1 413,37 €
Autofinancement :	7 066,87 €
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Départemental.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

14/ Demande de subvention DETR - Opération 50 Matériel Ecoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Opération 50 Matériel Ecoles dont le coût prévisionnel s'élève à 2 000,00 € HT, soit 2 500,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DETR 40 % : 800,00 €

Autofinancement : 1 700,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

15/ Mise en place de battues administratives régulières

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.427-4 et L.427-5 du Code l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-277 du 2 mai 2016 fixant la liste des animaux nuisibles et leurs modalités de destruction dans le département des Alpes-Maritimes du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017,

Considérant la multiplication des désordres, nuisances et dégâts occasionnés par les sangliers sur le territoire de la commune de Spéracèdes,

Considérant la nécessité de procéder à la destruction de ces animaux nuisibles afin de limiter les dégâts qu'ils occasionnent et les risques de danger qu'ils représentent pour la sécurité des personnes,

Il est proposé d'organiser des battues administratives en fonction des dégâts et nuisances constatés par le lieutenant de loupveterie, M. Jean-Pierre PELLEGRINO, ou son suppléant.